



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/618

Fondation Claude Martin - Présentation du budget primitif 2021

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. BOSETTI Laurent

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/618 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des arts et métiers, dite La Martinière.

De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Le budget primitif 2021 accompagné du rapport et de la délibération sur ce budget primitif 2021, approuvé par la Fondation Claude Martin doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les principales masses budgétaires du budget primitif 2021 se décomposent comme suit :

**Budget primitif 2021 :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de fonctionnement votés	971 100,00 €	971 100,00 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>971 100,00 €</b>	<b>971 100,00 €</b>
Crédits d'investissement votés	190 965,17 €	296 598,29 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	105 633,12 €	0,00 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (001)	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>296 598,29 €</b>	<b>296 598,29 €</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>1 267 698,29 €</b>	<b>1 267 698,29 €</b>

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

**DELIBERE**

Le budget primitif pour l'exercice 2021 de la Fondation Claude Martin est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET